

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### VILLE DE CACHAN : RECENSEMENT DE LA POPULATION



**Une campagne de recensement sera lancée à Cachan du 18 janvier au 25 février 2018. Ce geste civique permet de collecter des données utiles pour le quotidien de tous.**

Cette année, le recensement porte sur 1125 foyers répartis en 11 zones couvrant un échantillon de l'ensemble de la population cachanaise. La population totale de Cachan au 1er janvier 2015 (en vigueur à compter du 1er janvier 2018) était de 30740 personnes.

**Comment ça se passe ?** Les personnes concernées par le recensement ont reçu à leur domicile un courrier les prévenant de la venue prochaine de l'un des 6 agents recenseurs qui couvrent le territoire cachanais. Le recensement comporte deux volets : un questionnaire sur le logement et un questionnaire par personne vivant dans le foyer. Pour répondre à ces questionnaires, il est possible répondre en ligne sur internet ([www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)) ou compléter à la main les questionnaires déposés par l'agent recenseur.

Le recensement permet de mieux connaître la population, sa composition et ses caractéristiques. Il définit également les moyens de fonctionnement de sa commune : des chiffres du recensement, découle la participation de l'Etat aux budgets des villes. Les données issues du recensement permettent enfin de définir des politiques locales adaptées.

**Recensement de la population cachanaise : du 18 janvier au 25 février**  
**+ d'infos sur le recensement : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**

**Contact presse – Amandine Taffoureau**  
01 49 69 69 99 / [amandine.taffoureau@ville-cachan.fr](mailto:amandine.taffoureau@ville-cachan.fr)